

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2025

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 17 avril 2025 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : Mme Catherine LEFEBVRE - M Michel DABOUT - M Éric ESTRIER - Mme Sophie DIERRE - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Corinne DROUEN.

Quorum : 7

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28/03/2025 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Concession de l'exploitation du futur chalet de la plage des Graves

La date limite des candidatures est le vendredi 02/05/2025 à 12h00.

Une convention reprendra les modalités de cette concession.

Il est proposé 1 convention de 4 ans allant du 07/05/2025 au 16/11/29 (démontage des installations à chaque fin de saison).

Le montant de la redevance 2025 est de 15 000€ :

- Tarif forfaitaire concession : 12 800€
- Licence IV : 2 200€

La redevance sera à régler en 3 versements de 5 000€ les 15/05/25, 15/07/25 et 15/09/25.

A compter de 2026, le Conseil Municipal précisera en début d'année le nouveau montant de la redevance.

Les consommations d'eau et d'électricité seront à régler à la commune.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le lancement d'un appel à candidatures pour la future cabane de plage et approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

3) Autorisation pour lancer les marchés de travaux du Garage

Après 6 mois d'études, il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour les travaux du « Garage » comprenant 14 lots :

- lot 1 : Désamiantage / Démolitions / Gros œuvre ;
- lot 2 : Charpente métallique ;
- lot 3 : Couverture panneaux sandwichs / étanchéité ;
- lot 4 : Isolation thermique par l'extérieur ;
- lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium / serrurerie ;
- lot 6 : Plâtrerie sèche / plafonds suspendus ;
- lot 7 : Menuiseries intérieures / Parquet ;
- lot 8 : Carrelage ;
- lot 9 : Peintures / sols souples ;

- lot 10 : Elévateur ;
- lot 11 : Tribune ;
- lot 12 : Electricité ;
- lot 13 : CVC / Plomberie ;
- lot 14 : Aménagements extérieurs

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

4) Local 4 rue Mal Foch

Le locataire sollicite un nouveau bail dérogatoire, pour le local qu'il occupe depuis le 10/05/2024, pour une période d'un an allant du 01/05/25 au 30/04/26, avec les mêmes conditions. Le loyer est actuellement de 350€ par mois.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer le bail de location dérogatoire pour le local situé 4 rue Maréchal Foch au tarif de 350€ par mois.

5) Food truck

Une personne souhaite implanter un food-truck sur une parcelle communale en haut de la route du Bout du Haut (située à gauche du stop) du 1er mai au 30 septembre 2025.

Il est proposé de fixer le tarif suivant à 100€ par mois (payable par virement bancaire) et une caution de 500€ par chèque.

Le Conseil demande que le tri des déchets soient fait systématiquement et que le site reste propre chaque soir.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette proposition.

6) Concours photo 2025

Il est proposé un nouveau concours photo sur le thème « Architectures extérieures. A Villerville, levez les yeux et saisissez des détails d'architectures, perspectives de rues, ruelles... » du 15/05 au 30/06/2025.

Les photos sélectionnées sont reproduites et exposées de mi-juillet à fin septembre sous forme de cubes ou toutes autres formes, disposées à divers endroits dans le village.

Les modalités de ce concours sont précisées dans le règlement.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le nouveau concours photo.

7) Subvention 2025 : Association sauvegarde du patrimoine de Glanville

Comme en 2023, il est proposé d'octroyer une subvention de 200€ à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine (ASP) de Glanville pour la restauration de son patrimoine et plus particulièrement de son église Notre Dame (XIIème siècle).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'une subvention de 200€ à l'ASP de Glanville.

8) Annualisation du temps de travail (complément de la délibération n°18/2025 en date du 28/03/25)

9) Suite à l'avis favorable du comité social territorial du CDG 14 concernant l'annualisation du temps de travail, le CDG a convenu de simplifier la précédente délibération.

1. Personnel ST

L'année est découpée en 3 cycles de 4 mois de 30h, 35h et 40h :

- 1er cycle (janvier, février, novembre, décembre) : 30h/semaine
- 2nd cycle (mars, avril, mai, octobre) : 35h/semaine
- 3ème cycle (juin, juillet, août, septembre) : 40 h/semaine

Deux équipes vont alterner les horaires d'1 semaine sur 2.

2. Surveillance de la commune (adjoint administratif en charge de la surveillance et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique ASVP)

L'année est découpée en 3 cycles.

- Adjoint administratif en charge notamment de la surveillance de la commune :
 - 1er cycle (janvier à avril) : 30h/semaine
 - 2nd cycle (mai, juin, de septembre à décembre) : 35h/semaine
 - 3ème cycle (juillet et août) : 42h maximum
- ASVP (juillet - août) : un cycle de 42h maximum

3. APC (Agence Postale Communale)

Les élus souhaitent réduire les heures en période creuse (1 après-midi) pour les remettre en période dense (l'été et Noël) :

- 1er cycle (avril à mi-juin, mi-août à fin novembre) : 20h50/semaine
- 2nd cycle (mi-juin à mi-août et décembre) : 23h50/semaine
- 3ème cycle (janvier, février, mars) : 17h50/semaine

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés cette annualisation du temps de travail présenté ci-dessus.

10) Renvoi cour d'appel de Rouen : désignation des avocats

Il est demandé au Conseil d'autoriser monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de solliciter le Cabinet Paragraphe Avocats, en charge du dossier de l'hôtel des Bains et le cabinet SILIEVERILHAC et Associés, avocats inscrits à la Cour d'Appel de Rouen.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Cabinet Paragraphe Avocats et le cabinet SILIEVERILHAC et Associés, pour défendre les intérêts de la commune.

11) Concert de l'ensemble instrumental du Groupe Vocal Arthur Honegger

Le concert de Villerville, comprenant le Crédo de Vivaldi et des extraits de la messe des Pêcheurs de Villerville de Fauré et Messenger, va se dérouler le samedi 07/06/2025 dans l'église de Villerville. Plusieurs entreprises ont proposé de participer à l'organisation de ce concert en donnant une participation allant de 200€ à 500€.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les dons pour le concert de Villerville.

12) Location de la maison au 8 rue Maréchal Foch

Les travaux de la petite maison située au 8 rue Maréchal Foch étant quasiment terminés, il est proposé de louer aux saisonniers dont l'ASVP, une chambre dans cette maisonnette au tarif de 300€ par mois (charges comprises) et un dépôt de garantie de 300€. Un état des lieux sera établi.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la location d'une chambre dans la maisonnette au tarif de 300€ par mois (charges comprises) et un dépôt de garantie de 300€.

Monsieur le Maire rappelle que la préfecture a octroyé une subvention DETR de 28 949€11 (notification en attente de réception). Le Conseil décide de solliciter l'Etat pour le fond vert.

La Secrétaire de séance
Mme Anne JOSEPH



Le Maire
Michel MARESCOT

